

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 21 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.

Etaient présents

M. RABY, Maire, M. GESSE, Mme PARENT, M. ROY, Mme MARTRON, M. DEMONT, M. CHARRIER
Mmes LE TANNEUR, BENOIT, M. FORGIT, Mmes CARLES, RINALDI, M. ANCELOT, Mme CHARRIER,
M. POTTIER, Mme PILLOT, M. BROTIER, Mme JEAN, M. BRISSON, MM. ROYER, BARRE, Mme PERRIER,
M. PICAUD

Absents représentés

M. FEUILLET, pouvoir à Mme PARENT
Mme LOLOUM, pouvoir à M. ROYER

Absents excusés

Mme GANGLOFF, M. GILLET

M. ANCELOT est nommé Secrétaire.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 1. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES –MME MARIE-CLAUDE DESTRIEUX**
- 2. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES –M. FABRICE DAUVEL**
- 3. TARIF « CONCERT DES CORDES D'ARGENT »**
- 4. PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/2017**
- 5. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS A L'ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C**
- 6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 7. DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET DE LA COMMUNE**
- 8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE**
- 9. TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL**

10. TARIFS MUNICIPAUX

11. VENTE DE PARCELLES

12. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL

01 – AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2015 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Madame Marie-Claude DESTRIEUX déposée le 14 avril 2015 à la Mairie concernant la peinture des volets et des fenêtres au 32 Rue des Fossés, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 19 mai 2015, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 288,90 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 288,90 € à Madame Marie-Claude DESTRIEUX

02 - AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2015 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Monsieur Fabrice DAUVEL déposée le 07 août 2015 à la Mairie concernant le changement fenêtres, volets et porte d'entrée au 47 Route de Luchac, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 14 août 2015, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 916,01 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 916,01 € à Monsieur Fabrice DAUVEL

03 - TARIF « CONCERT DES CORDES D'ARGENT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2018, le Service Culturel de la Ville a programmé un concert de l'orchestre Russe « Les Cordes d'Argent » le vendredi 26 janvier 2018 à l'Auditorium Maurice Ravel.

Le tarif proposé est le suivant :

- 10 €
- Gratuit pour les moins de 18 ans

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce tarif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tarif susmentionné

04 - PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 1^{ER} JANVIER 2017
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} janvier 2017, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Monsieur le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous actualisé et arrêté au 1^{er} janvier 2017.

Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 30 H
- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3 postes à temps complet
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des rédacteurs		
rédacteur	rédacteur	2 postes à temps complet
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
FILIERE SPORTIVE		
Cadre d'emplois des Educateurs des APS		
éducateur des APS principal 1 ^{ère} classe	éducateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
FILIERE TECHNIQUE		
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8 postes à temps complet
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3 postes à temps complet
- adjoint technique 1 ^{ère} classe	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	10 postes à temps complet
		1 poste à 30 H
Cadre d'emplois des techniciens		
technicien	technicien	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des ingénieurs		
ingénieur principal	ingénieur principal	1 poste à temps complet
FILIERE POLICE		
Cadre d'emplois des brigadiers		
brigadier chef principal	brigadier chef principal	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale		
chef de service de police municipal	chef de service de police municipal	1 poste à temps complet
chef de service de police municipal principal 2 ^{ème} classe	chef de service de police municipal principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs ci-dessus actualisé et arrêté au 1^{er} janvier 2017

05 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS A L'ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (créé par les dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012), dispose que les statuts particuliers peuvent prévoir pour certains grades des échelons spéciaux. Le nombre maximal de fonctionnaires, pouvant être promus à cet échelon spécial, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions d'avancement.

Il appartient ainsi à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux pour chacun des grades concernés. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement à l'échelon spécial pour la Collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE DE PROMOTION	TAUX (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	100

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les ratios d'avancement à l'échelon spécial pour la collectivité comme supra

06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression :

- 3 adjoints techniques à temps complet au 1^{er} décembre 2017
- 1 adjoint technique à 30 heures au 1^{er} décembre 2017
- 1 adjoint administratif à temps complet au 1^{er} décembre 2017

Création de postes :

- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2017
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30 heures au 1^{er} décembre 2017
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus

07 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 4 - Budget de la Commune annexée à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
COMPTE	Fonction	Analytique	Commission	LIBELLE	MONTANT
6226	324	7024	Travaux	Honoraires Diagnostic Orgue Eglise St Pierre	1 763,00
6574	025	6250	Administrative	Subvention Comité Œuvres Sociales de Jarnac	1 500,00
6574	40	6250	Sports	Subvention Jarnac Sports	100,00
TOTAL					3 363,00
RECETTES					
COMPTE	Fonction	Analytique	Commission	LIBELLE	MONTANT
7788	01	10000	Administrative	Vente parcelles AC005 + AC006 + AC007 + AC333 à M.MESLONG Olivier	3 363,00
TOTAL					3 363,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
COMPTE	Opération	Fonct/analytique	Commission	LIBELLE	MONTANT
TOTAL					0,00
RECETTES					
COMPTE	Opération	Fonct/analytique	Commission	LIBELLE	MONTANT
TOTAL					0,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve la décision modificative n° 4 – Budget de la Commune

Arrivé de Monsieur Jean FEUILLET.

08 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 1 - Budget annexe – Maison de Santé annexée à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
COMPTE	Fonction	Analytique	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	0,00
RECETTES				
COMPTE	Fonction	Analytique	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
COMPTE	Opération	Fonction	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	0,00
RECETTES				
COMPTE	Opération	Fonction	LIBELLE	MONTANT
1321	100	510	FSIPL	171 249,00
1341	100	510	DETR	86 085,76
1641	100	510	Emprunt	-257 334,76
			TOTAL	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1 – Budget annexe – Maison de Santé

09 - TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE - IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Pose digicode bureaux basket/athlétisme : compte 2313, programme 185, fonction 411/412 (montant estimé 500)

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Pose digicode bureaux basket/athlétisme : compte 2313, programme 185, fonction 411/412

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes susmentionnés.

10 - TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Cadre de Vie propose une évolution de certains tarifs municipaux votés au 1^{er} janvier 2018 :

- Droits de place : Emplacement Domaine Public dont Foires et Marchés
- Concessions funéraires

Les autres tarifs seront maintenus (*tableaux ci-dessous*).

Les tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

DROITS DE PLACE					
Occupation domaine public	Nature/emplacement	Durée tarifaire	Unité tarifaire	2017	Proposition 2018
	Emplacement Domaine Public dont Marché	Mensuel	le m linéaire	5,20	5,50
		Journalier	le m linéaire		2,00
	Foire	Journalier	le m linéaire	0,80	0,80
	Etalage sur trottoir. distributeurs de glaces	Annuel	m2	10,00	10,00
	Silhouettes publicitaires	Annuel	l'unité (1 ^{ère} gratuite)	29,00	29,00
	Terrasse de café	Annuel	0 à 6 m ²	67,90	67,90
			le m2 supplémentaire	10,80	10,80
	Véranda de café couverte	Annuel	le m ²	31,00	31,00
	Tentes. espaces commerciaux et manèges	Journalier	le m ²	0,30	0,30
	Camion de vente d'outillage. linge de maison. etc	Journalier		150,00	150,00
	Exposition de véhicules	Journalier	le m. linéaire	1,00	1,00
		Annuel	le m ²	11,10	11,10
DROITS DE VOIRIE	Dépôt de matériaux. roulotte de chantier. bennes. grues. Appareils de levage	par semaine (1 ^{ère} semaine gratuite)	Par unité de 10 m ²	21,50	21,50
	Echafaudage, palissade, clôture de chantier	par semaine ou fraction de semaine (1 ^{ère} semaine gratuite)	le m. linéaire	5,00	5,00
SPECTACLES EXTERIEURS	Surface des structures <= 100 m ²			20,00	20,00
	" de 100 à 400 m ²			35,00	35,00
	" de 401 à 550 m ²			70,00	70,00
	" de 551 à 700 m ²			100,00	100,00

Location du Podium, de panneaux d'exposition et de barrières		
		Proposition
		0%
Nature	2017	2018
Location extérieure du podium (fourniture, montage et démontage)	154,00	154,00
Location extérieure du podium (fourniture uniquement)	115,80	115,80
Location des panneaux d'exposition	11,40	11,40
Location de barrières, par 10 (fourniture uniquement)	21,40	21,40

Espaces publicitaires Mobilier urbain				
				Proposition
				0%
Nature	Durée tarifaire	Nombre emplacements	2017	2018
Emplacements situés sur l'axe de la RN 2.141 depuis le rond point de la Belloire jusqu'à la place du château	Annuel	1	2 300,00	2 300,00
		2 à 4	2 070,00	2 070,00
		5 et Plus	1 840,00	1 840,00
	Mensuel	1	230,00	230,00
		2 à 4	207,00	207,00
		5 et Plus	184,00	184,00
Emplacements autres que ci-dessus	Annuel	1	1 700,00	1 700,00
		2 à 4	1 530,00	1 530,00
		5 et Plus	1 360,00	1 360,00
Bandeaux au-dessus des emplacements à mâts	Annuel	1	200,00	200,00

SALLE DES FETES

		GRANDE SALLE (y compris Bar)		BAR		CUISINE		AUDITORIUM		
		Tarif 2017	Proposition 2018	Tarif 2017	Proposition 2018	Tarif 2017	Proposition 2018	Tarif 2017	Proposition 2018	
JARNAC	ENTREPRISES, SOCIETES (personne morale), Administration, organismes IAC, CAUE, EDM	24H	450 €	450 €	100 €	100 €	150 €	150 €	450 €	450 €
		12H	300 €	300 €					300 €	300 €
		6H	200 €	200 €					200 €	200 €
		Week-end	550 €	550 €					550 €	550 €
	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	24H	340 €	340 €	60 €	60 €	85 €	85 €	340 €	340 €
		12H	220 €	220 €					220 €	220 €
		6H	140 €	140 €					140 €	140 €
		Week-end	450 €	450 €					450 €	450 €
EXTERIEUR DE JARNAC	ENTREPRISES, SOCIETES (personne morale)	24H	900 €	900 €	150 €	150 €	180 €	180 €	900 €	900 €
		12H	600 €	600 €					600 €	600 €
		6H	400 €	400 €					400 €	400 €
		Week-end	1 000 €	1 000 €					1 000 €	1 000 €
	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	24H	660 €	660 €	120 €	120 €	160 €	160 €	660 €	660 €
		12H	420 €	420 €					420 €	420 €
		6H	260 €	260 €					260 €	260 €
		Week-end	700 €	700 €					700 €	700 €
	SYNDICAT (siège social à Jarnac ou extérieur)	Forfait entretien 1 journée	100 €	100 €					100 €	100 €
	COLLECTIVITES TERRITORIALES et SYNDIC (siège social en Charente)	Forfait entretien 1 journée	100 €	100 €					100 €	100 €

HOTEL RENARD

		SALLE DE	RECEPTION	CUISINE		SALLE	REZ DE CHAUSSEE	
		Tarif 2017	Proposition 2018	Tarif 2017	Proposition 2018	Tarif 2017	Proposition 2018	
JARNAC	ENTREPRISES, SOCIETES (personne morale), Administration, organismes IAC, CAUE, EDM	24H	300 €	300 €	90 €	90 €	250 €	250 €
		12H	170 €	170 €			150 €	150 €
		6H	100 €	100 €			80 €	80 €
		Week-end	350 €	350 €			300 €	300 €
ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	24H	240 €	240 €	80 €	80 €	180 €	180 €	
	12H	160 €	160 €			110 €	110 €	
	6H	100 €	100 €			80 €	80 €	
	Week-end	290 €	290 €			230 €	230 €	
EXTERIEUR DE JARNAC	ENTREPRISES, SOCIETES (personne morale)	24H	500 €	500 €	150 €	150 €	400 €	400 €
		12H	320 €	320 €			210 €	210 €
		6H	200 €	200 €			140 €	140 €
		Week-end	550 €	550 €			450 €	450 €
ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	24H	460 €	460 €	135 €	135 €	330 €	330 €	
	12H	310 €	310 €			200 €	200 €	
	6H	170 €	170 €			130 €	130 €	
	Week-end	510 €	510 €			380 €	380 €	
	SYNDICAT (siège social à Jarnac ou extérieur)	Forfait entretien 1 journée	80 €	80 €			80 €	80 €
	COLLECTIVITES TERRITORIALES et SYNDIC (siège social en Charente)	Forfait entretien 1 journée	80 €	80 €			80 €	80 €

TARIFS POUR EXPOSITION

	TARIFS JARNACAIS 2017	PROPOSITIONS TARIFS JARNACAIS 2018	TARIFS EXTERIEUR 2017	PROPOSITIONS TARIFS EXTERIEUR 2018
48 H	70 €	70 €	140 €	140 €
SEMAINE	150 €	150 €	300 €	300 €

CAUTION	300 €
Chaises	25 €
Tables	50 €

TAXES FUNERAIRES				
TYPE DE CONCESSION	TRAVAUX EFFECTUES	TARIFS 2017	PROPOSITIONS TARIFS 2018	
CAVEAU	Inhumation (y compris ouverture et fermeture)	228 €	228 €	
	Exhumation (y compris ouverture, fermeture et désinfection)	280 €	280 €	
	Exhumation et inhumation	456	456	
	Case haute, supplément pour échafaudage	27 €	27 €	
FOSSE MUREE	Creusement le M3	60 €	60 €	
	Inhumation (y compris ouverture et fermeture)	228 €	228 €	
	Exhumation (y compris ouverture, fermeture et désinfection)	280 €	280 €	
	Exhumation et inhumation	456 €	456 €	
FOSSE TERRE	Creusement et comblement après inhumation			
	Fosse simple (1 place)	228 €	228 €	
	Fosse double (2 places)	280 €	280 €	
	Creusement et comblement après inhumation et exhumation			
	Fosse simple (1 place)	280 €	280 €	
	Fosse double (2 places)	456	456	
COLUMBARIUM	Inhumation	142 €	142 €	
	Exhumation	142 €	142 €	
TAXE DE CONTROLE	Surveillance des opérations effectuées par les Pompes Funèbres par les ST	40 €	40 €	
VACATION FUNERAIRE	Vacation Police Municipale			
	Intégrale	21 €	21 €	
	Demi-vacation	10,50 €	10,50 €	
TARIFS DES CONCESSIONS				
			Tarifs 2017	Proposition 2018
Nouveau Cimetière et Ancien Cimetière des Grands Maisons	Concession temporaire 50 ans	le M2	90,00 €	100,00 €
	Concession temporaire 30 ans	le M2	60,00 €	70,00 €
Cimetière du Roc	Concession temporaire 50 ans		50,00 €	60,00 €
	Concession temporaire 30 ans		40,00 €	50,00 €
	Case Columbarium 30 ans		300,00 €	310,00 €
PRIX DES CONCESSIONS				
CIMETIERE DES GRANDS MAISONS Nouveau Cimetière et Ancien Cimetière			Tarifs 2017	Proposition 2018
50 ans	7.50 m2		675,00 €	750,00 €
	5.25 m2		472,50 €	525,00 €
	3.75 m2		337,50 €	375,00 €
30 ans	3.75 m2		225,00 €	262,50 €
CIMETIERE DU ROC				
50 ans	7.50 m2		375,00 €	450,00 €
	5.25 m2		262,50 €	315,00 €
	3.75 m2		187,50 €	225,00 €
30 ans	3.75 m2		150,00 €	187,50 €
COLUMBARIUM 30 ans			300,00 €	310,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus

11 - VENTE DE PARCELLES

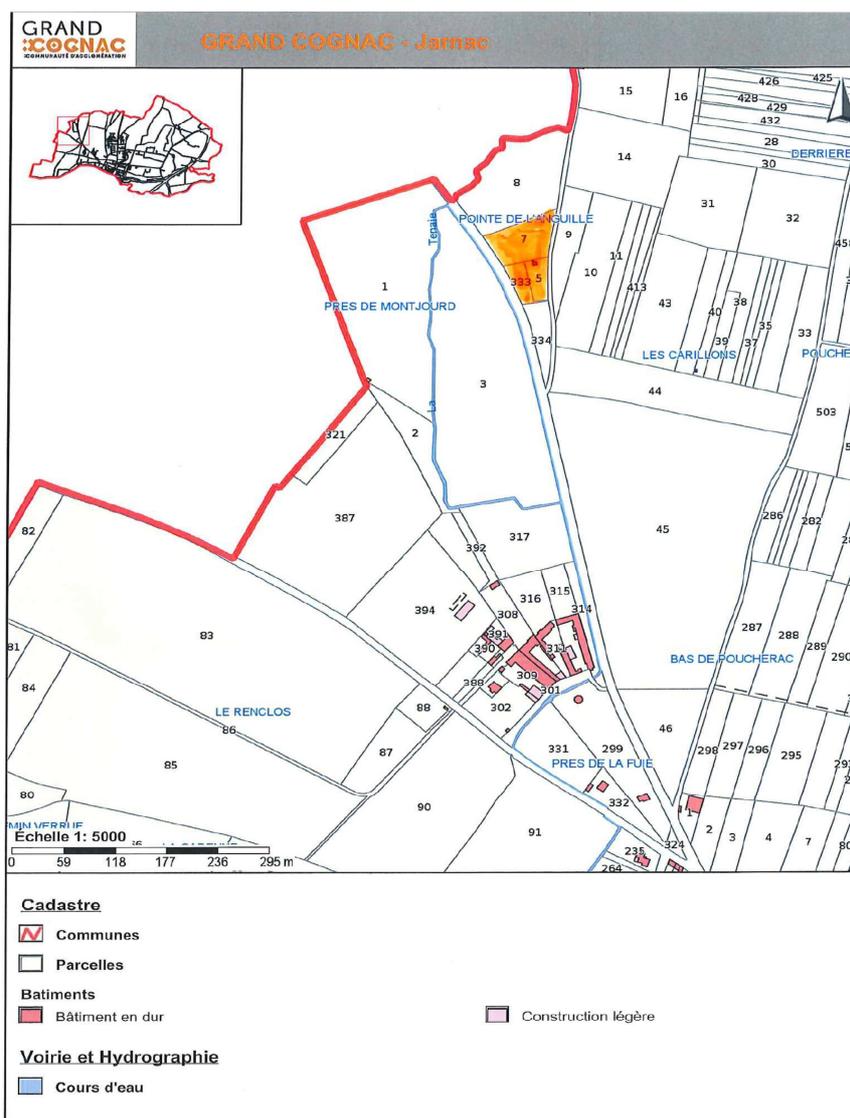
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 20 mai 1994, la Commune a fait l'acquisition des parcelles AC 005, AC 006, AC 007 et AC 333 au lieu-dit Pointe de l'Anguille (*plan annexé*).

Ces terrains devaient être utilisés pour le stockage des boues de la station d'épuration, mais cela n'a jamais été réalisé.

Par ailleurs, depuis cette date, ces terrains étaient entretenus à titre gratuit par Monsieur MESLONG.

Monsieur le Maire précise qu'au vue de la localisation, ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la Commune.

Il propose de céder les parcelles AC 005, AC 006, AC 007 et AC 333 d'une superficie totale de 5.605 m² au prix de 3.363 € soit 0,60 € du m² à Monsieur Olivier MESLONG qui a accepté le prix proposé.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 2 contre et 3 abstentions :

- Autorise Monsieur le Maire à céder les parcelles susmentionnées au prix de 3.363 € soit 0,60 € du m² à Monsieur Olivier MESLONG

12 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, il peut être dérogé au principe du repos hebdomadaire du dimanche des salariés dans le domaine du commerce de détail.

Il précise qu'il peut autoriser l'ouverture des commerces de détail dans la limite de 12 dimanches dans l'année.

Au vu des sollicitations de plusieurs enseignes, Monsieur le Maire propose d'autoriser l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 21 janvier 2018
- Dimanche 28 janvier 2018
- Dimanche 1^{er} juillet 2018
- Dimanche 08 juillet 2018
- Dimanche 15 juillet 2018
- Dimanche 25 novembre 2018
- Dimanche 02 décembre 2018
- Dimanche 09 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 24 décembre 2018
- Dimanche 30 décembre 2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'ouverture des dimanches susmentionnés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 10.